

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 12 août 2014, à 19h00

Présents :	Le maire	John Saywell
	Les conseillers	Robert D'Auzac Michel Perreault Claude Cadieux Daniel Gauthier
	La conseillère	Louise Gorman
Absent :	Le conseiller	Sébastien Gros
	Le directeur général	Jean-François Bertrand

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h05 par John Saywell, maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Jean-François Bertrand, directeur général, en est le secrétaire.

2014-08-209 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante :

Le point « Achat de terrains excédentaires du MTQ (3 terrains – Kilmar/Autoroute 50), est reporté à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-08-210 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014:

Il est proposé par Louise Gorman et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014, 19h00, soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-08-211 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2014:

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2014, 19h00, soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

RAPPORT DES COMITÉS

Le rapport du maire ainsi que les rapports des comités suivants sont déposés :

Finances, travaux publics, urbanisme, banque alimentaire, développement économique et communication.

FINANCES & ADMINISTRATION

2014-08-212 Résolution - Approbation des comptes à payer au 31 juillet 2014

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver totalisant 344 439.49 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale, le comité de finances et le maire.

Le directeur général atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-08-213 Résolution – Confirmation d'embauche d'un employé

VU la teneur de la résolution numéro 2014-02-49 relativement à l'embauche de Monsieur Bernard Campbell à titre de superviseur au Service de travaux publics;

CONSIDÉRANT que l'employé a complété sa période de probation tel que prévu à son contrat de travail signé le 11 février 2014;

VU l'évaluation de rendement de l'employé attestant que l'employé a satisfait à toutes les exigences reliées au poste qu'il occupe et;

VU la recommandation du directeur des travaux publics à l'effet de confirmer l'embauche de Monsieur Bernard Campbell;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu que le conseil confirme l'embauche de Monsieur Bernard Campbell à titre de superviseur au Service des travaux publics et ce, selon les termes du contrat de travail intervenu le 11 février 2014.

Adopté à la majorité
Daniel Gauthier s'abstient de voter et déclare un conflit d'intérêt
Le maire s'abstient de voter

2014-08-214 Résolution – Désignation d'un interlocuteur auprès d'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT la requête d'Hydro-Québec à l'effet que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désigne un interlocuteur pour tous les dossiers d'intérêt commun;

Il est proposé par Louise Gorman et résolu que le conseil désigne Jean-François Bertrand, directeur général, comme interlocuteur de la Municipalité auprès d'Hydro-Québec, pour tous les dossiers d'intérêts communs.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-08-215 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro RA-108-14
intitulé règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection d'urgence réalisés en raison de glissements de portions de chaussée survenus sur deux tronçons du chemin de la rivière Rouge et un emprunt de 425 000 \$ aux fins de financer ces travaux.

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

2014-08-216 Résolution - Octroi d'un mandat d'ingénierie supplémentaire

CONSIDÉRANT la désuétude du puits existant et des travaux de réfection déjà requis;

CONSIDÉRANT les avantages identifiés par la firme BSA quant au nouveau concept proposé;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'autoriser l'octroi d'un mandat supplémentaire à la firme d'ingénierie BSA pour un montant de 9 000 \$ plus les taxes applicables et selon les termes de la proposition révisée datée du 9 juillet 2014, afin de modifier des plans et devis pour tenir compte d'un nouveau concept quant au fonctionnement des deux puits qui seront reliés au système d'aqueduc.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-08-217 Résolution – Approbation de paiement de travaux de réfection du chemin de la Rivière-Rouge

Considérant l'urgence de procéder à des travaux de réfection à la suite d'affaissement subi d'un tronçon du chemin de la rivière Rouge (Km 4);

d'œuvre et l'équipement requis à la réalisation des travaux prévus aux plans et devis;

Considérant que l'entreprise Émile Foucault Excavation Inc. était disponible pour réaliser rapidement les travaux requis;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu d'autoriser le paiement des factures produites par l'entreprise Émile Foucault Excavation Inc. pour des montants respectifs de 46 750,62 \$ et 90 227,91 \$, incluant les taxes applicables, pour la réalisation de travaux d'urgence réalisés au tronçon Km 4 du chemin de la Rivière-Rouge.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-08-218 Résolution – Reconstruction du passage à niveau du chemin Ménard

VU la missive de Chemins de fer Québec Gatineau Inc datée du 20 mai 2014;

VU l'estimé des travaux de reconstruction du passage à niveau du chemin Ménard, tel que soumis par Chemins de fer Québec Gatineau Inc;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu d'autoriser de directeur général à signer l'entente de reconstruction du passage à niveau du chemin Ménard, telle que soumise par Chemins de fer Québec Gatineau Inc., autorisant ladite compagnie à réaliser des travaux estimés à 87 304, incluant les taxes applicables; lesdits travaux devant être assumés par la Municipalité en vertu de l'ordonnance numéro 66312 de la Commissions des transports du Canada.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2014-08-219 Résolution – Appui aux démarches CPTAQ visant à identifier des terrains dans les secteurs agroforestiers pour la construction résidentielle (Art. 59) Adoption d'un règlement intérimaire

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire tenue le 28 novembre 2012, la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 12-11-316 enclenchant le processus de demande à portée collective visant l'implantation de résidences sur son territoire, le tout en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ)*;

CONSIDÉRANT que ladite demande porte sur les deux volets de l'article 59, soit :

1. Les îlots déstructurés (volet 1) et
2. Les secteurs à l'intérieur de la zone agricole qui peuvent accueillir de nouvelles résidences sur des propriétés de superficie suffisante pour ne pas déstructurer le milieu agricole (volet 2);

CONSIDÉRANT que les propositions d'îlots déstructurés ont été validées par les urbanistes et inspecteurs de chacune des municipalités ayant un territoire agricole;

CONSIDÉRANT que le 14 mai 2013, des représentants de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), de l'UPA Outaouais-Laurentides et de la MRC ont tenu une rencontre de négociations pour valider chacun des îlots et des secteurs préalablement identifiés;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis son orientation préliminaire numéro 377034 à la MRC d'Argenteuil et à la municipalité en réponse à ladite demande à portée collective pour l'implantation de résidences dans la zone agricole décrétée en vertu de la *LPTAAQ*;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ demande l'appui de chacune des municipalités de la MRC d'Argenteuil ayant une zone agricole décrétée;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge émette un avis favorable à l'orientation préliminaire de la demande à portée collective numéro 337034 visant la détermination des îlots déstructurés et des secteurs agroforestiers telle que décrite dans le dossier transmis à la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge par la CPTAQ;

QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge transmette une copie conforme de la présente résolution à la CPTAQ et à la MRC d'Argenteuil,

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-08-220 « Achat de terrains excédentaires du MTQ (3 terrains – Kilmar/Autoroute 50) »

Ce point est reporté à une séance ultérieure

2014-08-221 Résolution – Adoption du règlement de contrôle intérimaire

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge entame les dernières étapes dans son processus d'approbation de ses règlements d'urbanisme pour fin de concordance au schéma d'aménagement et développement révisé de la municipalité régionale de comté d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en phase de réflexion sur ses orientations futures en matière d'expansion du réseau routier et sur la qualité de desserte qu'elle souhaite offrir à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que les normes de lotissement applicables dans la zone agricole décrétée ne favorisent pas la préservation de son intégrité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 111 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une municipalité locale qui est en processus de révision de ses règlements d'urbanisme visant la concordance au schéma d'aménagement et développement peut se prévaloir des dispositions relatives au contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de de l'article 112.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), la municipalité peut, par règlement, prévoir des règles particulières en matière de lotissement;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion visant l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire a été donné à la séance du conseil municipal du 23 juillet 2014;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge adopte le règlement 911-01-2014.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-08-222 Résolution – Demande de contribution de la Maison des Jeunes de Grenville

VU la demande de contribution soumise par la Maison des Jeunes de Grenville dans une missive datée du 14 juillet 2014 et;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la municipalité de soutenir un organisme qui dessert sa population;

Il est proposé par Louise Gorman et résolu de verser un don de 100.00 \$ à la Maison des jeunes de Grenville afin de contribuer aux activités de l'organisme.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX

LOISIRS ET CULTURE

AFFAIRES NOUVELLES

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Le directeur général certifie que la municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-08-223 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Louise Gorman et résolu que la présente séance soit levée à 20 :35 heures.

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier